	
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 21.12.2017
	Date d'impression: 27.12.2017
	Numéro de la FDS: R0517876
Durablend™ 2T	Version: 3.0
862010	

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS\_BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Durablend™ 2T

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas  
+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou  
prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou  
appeler le SAMU en composant le 070/245.245

### Informations sur le produit

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre  
contact avec le CSR local

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH208 Contient Phénate de calcium alkyle. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

#### Conseil supplémentaire

	
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 21.12.2017
	Date d'impression: 27.12.2017
	Numéro de la FDS: R0517876
Durablend™ 2T	Version: 3.0
862010	

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Hydrocarbures, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	01-2119456620-43-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 15,00 - < 25,00
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 5,00 - < 10,00
Polyolefin polyamine succimide		Aquatic Chronic4; H413	>= 1,00 - < 2,50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :  
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)  
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)  
Migraine  
Vertiges

Risques : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si le produit est chauffé à une température plus élevée que son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone  
Hydrocarbures  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales,


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

provinciales et locales applicables.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Le récipient vide est dangereux.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser des outils anti-étincelles. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'ordre technique**

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps

: Porter selon besoins:  
Vêtements étanches  
Chaussures de sécurité  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
point d'écoulement	: < -36 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 90 °C
	Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,86 gcm <sup>3</sup> (15 °C)
Masse volumique apparente	: Non applicable


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

## Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

## Viscosité

Viscosité, cinématique : env. 58 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

chaleur excessive

**10.5 Matières incompatibles**
Matières à éviter : Bases  
Oxydants forts
**10.6 Produits de décomposition dangereux**
Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone  
Hydrocarbures  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**




**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
 Contact avec la peau  
 Contact avec les Yeux  
 L'ingestion

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**
**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
 Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
 Durée d'exposition: 8 h  
 Atmosphère de test: vapeur  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403  
 Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Composants:**
**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Résultat: Légère irritation passagère

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

**Composants:**
**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:**


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

Résultat: **Légère irritation passagère**

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

Résultat: **Légère irritation passagère**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques: Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Composants:**
**Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics:**

Evaluation: **N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.**

Méthode: **OCDE ligne directrice 406**

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration


**Composants:**
**Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics:**

**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:**

**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**Information supplémentaire**
**Produit:**

		Page: 11
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 21.12.2017
		Date d'impression: 27.12.2017
		Numéro de la FDS: R0517876
Durablend™ 2T		Version: 3.0
862010		

Remarques: Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l**  
Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna): > 1.000 mg/l**  
Durée d'exposition: **48 h**

Toxicité pour les algues : **EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l**  
Durée d'exposition: **72 h**

Polyoléfin polyamine succimide  
Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.**

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Numéro ONU**
**ADN:** Marchandise non dangereuse

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
**ADN:** Marchandise non dangereuse

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse


**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**
**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
**ADN:** Marchandise non dangereuse

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

		Page: 13
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 21.12.2017
		Date d'impression: 27.12.2017
		Numéro de la FDS: R0517876
Durablend™ 2T		Version: 3.0
862010		

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN:** Non applicable

**ADR:** Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Non applicable

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Non applicable

**RID:** Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable

Codes de danger: non applicable

Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable


Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

LIS	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	Dans l'inventaire TSCA

**Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 21.12.2017
		Date d'impression: 27.12.2017
		Numéro de la FDS: R0517876
Durablend™ 2T		Version: 3.0
862010		

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Date de révision: 21.12.2017

### Texte complet pour phrase H

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité  
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés  
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
- IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
- CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
- CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)
- CExx : Concentration Effective de xx
- FG : Qualité alimentaire (Food Grade)
- GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
- H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)
- IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
 ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)  
 Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)  
 IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
 ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)  
 CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)  
 DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)  
 logPow : coefficient de partage octanol-eau  
 N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)  
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)  
 VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)  
 PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique  
 PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)  
 PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)  
 PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)  
 PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)  
 P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)  
 STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)  
 VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)  
 MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)  
 vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)  
 WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas  
 ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
 CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)  
 CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)  
 CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)  
 DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).  
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).  
 ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)  
 REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 Phrase R : Phrase de risque  
 Phrase S : Phrase de sécurité  
 WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 21.12.2017

Date d'impression: 27.12.2017

Numéro de la FDS: R0517876

Durablend™ 2T

Version: 3.0

862010